

LA COMMUNAUTE CATHOLIQUE ET LES GREFFES D'ORGANES

A travers les siècles et jusqu'à nos jours, les responsables de la communauté spirituelle à laquelle j'appartiens, l'Eglise Catholique, se sont toujours prononcés en faveur d'un véritable service de la vie humaine.

Lorsqu'il s'agit de don d'organes, une telle solidarité à l'égard de son prochain est ici élevée au rang de valeurs essentielles.

Saint-Luc, patron des médecins et médecin lui-même, disait « que la récompense suprême que nous recevons de Dieu, est à la mesure de l'amour que nous avons montré à notre prochain ».

Par le passé et jusqu'à nos jours, de nombreux Souverains Pontifes se sont exprimés en faveur des autopsies, puis des dons d'organes et des transplantations. CLEMENT VII et de nombreux théologiens du XVI siècle, CLEMENT X au XVII, se sont prononcés pour les dissections anatomiques, les jugeant utiles à la médecine. L'évêque SAINT FRANCOIS DE SALES, à l'approche de sa mort, fit don de son corps à la médecine. Pour sa part, JEAN PAUL II dont nous connaissons la prudence, disait en 1991, lors d'un congrès sur la transplantation d'organes à Rome, « nous devons nous réjouir que la médecine au service de la vie ait trouvé dans la transplantation d'organes, une nouvelle manière de servir la famille humaine, précisément en sauvegardant ce bien fondamental qu'est l'être ». Et, en 1956, PIE XII, dont on connaît la rigueur, après avoir pris position en faveur du prélèvement des cornées, écrivait ceci : « Il faut éduquer le public et lui expliquer que consentir expressément ou tacitement, à des atteintes sérieuses à l'intégrité du corps d'un défunt, dans l'intérêt de ceux qui souffrent, n'offense pas la pitié due au disparu ».

Ces termes aujourd'hui, peuvent avoir un grand retentissement dans nos consciences humaines si souvent troublées devant tant d'incertitudes et de questions. Ils peuvent éclairer notre propos aujourd'hui.

PIE XII parle « du corps d'un défunt », destiné à disparaître...poussière de poussière...

Le professeur Cabrol pour sa part ; écrit : « se laisser enterrer avec des organes viables est un crime social ! » Ce cri trouve un retentissement dans le texte de PIE XII, disant : « un tel sacrifice vécu par les familles, s'auréole de grande dignité et d'un acte d'amour miséricordieux envers des frères qui souffrent..... » Disposer de son corps et le destiner à des fins utiles est un acte moralement irréprochable, hautement élevé, et digne du plus grand amour.

En filigrane, nous voyons se profiler cette parole d'amour de Jésus Lui-même, disant à ses disciples : « il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux que l'on aime » (et il ne s'est pas contenté de le dire...)

Nul propos ne saurait mieux présenter l'enjeu de ce que l'on pourrait appeler « les nouvelles solidarités » C'est passer de la mort à la vie, c'est servir autrement cette humanité dont nous sommes tous des membres vivants.

Il n'empêche que la souffrance est au cœur des familles de donneurs. Ils vivent, non seulement le drame de l'arrachement, de la séparation, mais ils voient en plus, bien souvent, pour ainsi dire une sorte d'atteinte portée à l'intégrité du défunt. Mais à ce propos, qu'en est-il ?

En fait, ne confondons pas « intégrité de la personne humaine et intégrité du corps » Certes, si le corps est l'élément médiateur de la relation humaine, si ce corps permet à tout notre être de trouver une expression relationnelle, noble et profonde, socialement située, véhiculant quelque chose de notre propre intériorité, ce corps ne délimite en rien le rayonnement de notre personnalité. Il ne saurait emprisonner notre être profond. Un être humain, physiquement marqué, somatiquement mutilé, ne saurait en rien être un sujet diminué dans la noblesse de sa personnalité. Nous avons tous présente au cœur, la haute dignité humaine de ceux qui sont tellement meurtris dans leur chair. Les grands mutilés n'en sont pas moins hommes !

Et si en ce domaine, il restait quelques scrupules à évacuer de ma conscience de croyant en la résurrection, je proclamerais, à la suite de l'évangile, combien ce Corps ressuscité de Jésus-Christ lui-même, était d'un autre ordre, d'une autre dimension, puisqu'il pouvait cheminer auprès de ses disciples sur la route d'Emmaüs, sans pour autant être reconnu et gardé prisonnier à la table du partage du pain !...

L'intégrité à sauvegarder, est d'un tout autre ordre que simplement somatique.

De son côté, le Cardinal Etchegaray écrit en 1978 : «C'est là un geste de solidarité, un don suprême au-delà de la mort, fait à un inconnu, qui met son ultime espoir dans la transplantation » (Il parle de solidarité et de don suprême...)

A ce niveau là, il ne saurait exister de lois contraignantes, et l'on apprécie la délicatesse des termes de cette loi. On est situé dans le domaine de la liberté humaine qui peut vivre les élans les plus généreux, si elle le veut...mais, seulement si elle le veut !

Ainsi, un véritable travail d'éveil des consciences, une telle responsabilité éducative, méritent toute notre sollicitude. Et l'on comprend mieux ce rôle de l'Eglise dont ses textes nous disent « qu'elle doit éclairer ceux qui se réclament de la foi catholique pour les aider à dissiper les images et les fantasmes qui peuvent les habiter et prendre une coloration religieuse ». ²

Certes, il convient de tout faire pour éviter une vision technocratique de la médecine, qui violenterait les sentiments des familles, sans explications ni dialogue. Mais à ce niveau, nous pouvons être fiers de la délicatesse avec laquelle les démarches de demandes de prélèvement d'organes se déroulent auprès des familles meurtries par un décès. Il est indispensable de travailler à éveiller les consciences pour accueillir ces appels muets et douloureux d'ultime espoir. Ils vivent dans l'angoisse, ceux qui n'ont aucune chance de survie, sans transplantation.

Efforçons nous d'épouser cette inquiétude ; les jours et les heures sont comptés, le compte à rebours est déjà en route !...

Dites !...et si c'était nous, ou l'un des nôtres !?

Que cette parole d'une mère de famille retentisse au plus intime de nos cœurs. Pour ma part, je la garde comme un message indélébile :

« Puisqu'il s'agit de sauver la vie d'un autre enfant, alors je dis oui ! Vous pouvez prélever... »

« Dans sa coquille, vivant ;
le mollusque ne parlait pas
facilement de l'homme...
Mort, il raconte maintenant
toute la mer à l'oreille de l'enfant
Qui s'en étonne...
Qui s'en étonne...

André BLOT
Aumônier honoraire des hôpitaux*

Marseille le 19 octobre 2007

P.S. Pour ce qui est de la définition scientifique de la mort, la religion catholique renvoie à l'homme de sciences. Elle accepte le concept de mort cérébrale, quand le cerveau est définitivement détruit, et que la mort a accompli son œuvre.

FRANCEAD2013